# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2026

# N° 6

Date de convocation : 16.06.2026
Date d'affichage : 01.07.2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Christophe VERNON, Jean-Marie BOIDIN, Laurence DUVAL, Zoé CHANTRY, Sarah BREITENBACH, Steve VANHEULE, Aurélien VANHEULE, Christophe DESPREAUX, Chantal RENOUF.

Absents excusés : Mmes Stéphanie ROUANET, Nelly DELAHAYE, M. Guillaume HOOGTERP.
Absente : Mme Claire-Sophie ROSSIGNOL.
Pouvoir : Mme Stéphanie ROUANET a donné pouvoir à M. Steve VANHEULE.

*Mme Aline GRILLE est désignée Secrétaire de séance par le conseil municipal.*

**Ordre du jour :**

- Maison des associations : approbation des demandes d'emprunt. Délibérations.
- Eglise : permis de construire pour la restauration du clocher.
- Permis d'aménager rue du Bout Cardais. Suite du dossier. Délibération.
- SITS : dissolution du syndicat. Délibération.
- Demande d'ouverture dominicale 2027 : magasin DISTRI-CENTER. Délibération.

Questions diverses.

**1) Maison des associations.**

**a) Emprunt FCTVA auprès du Crédit Agricole :**

Conformément à l'article L.121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Aline Grille ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet des investissements : Court terme**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après échange de vues :
- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, à l'unanimité.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT** :

| | |
|---|---|
| Montant HT : | 1 556 000.00 € |
| Préfinancement du FCTVA : | 280 000.00 € |

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après échanges de vues,

prend en considération et approuve la proposition de M. le Maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine, le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus-décrit, soit 280 000 €
- Décide de recourir à un financement Court Terme pour le préfinancement du FCTVA :

| | |
|---|---|
| **Montant :** | **280 000.00 €** |
| Taux : | 3.88 % |
| Durée : | 2 années |
| Périodicité des intérêts : | trimestriel, avec paiement du capital in fine. |
| Frais de dossier : | 280.00 € |

Le Conseil Municipal prend l'engagement au nom de la Collectivité :
- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés,
- De rembourser les emprunts à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement au contrat.
- Confère en tant que besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire de CROSVILLE LA VIEILLE, pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine, et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

**b) <u>Emprunt banque des territoires :</u>**

Un dossier a été complété pour une demande de prêt de 800 000 € auprès de la banque des territoires. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, pour un montant d'emprunt de 800 000 € avec un remboursement sur 25 ans. L'emprunt sera indexé sur le taux du livret A.

Par la suite, le dossier sera présenté en commission auprès de la banque pour son étude et sa validation. Une offre officielle sera adressée à la commune qui devra être acceptée par délibération du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

**2) <u>Eglise : permis de construire pour la restauration du clocher</u>**

Suite au diagnostic établi par l'architecte du patrimoine, un dossier de permis de construire provisoire est présenté au conseil pour des travaux de réfection de la couverture en ardoise, comprenant la révision des charpentes, le rétablissement des décors des abats-sons et la révision du versant Nord de la couverture de la nef, limitée à l'emprise du clocher.

Le débat porte sur 3 propositions :
- Réfection du clocher semblable à la situation actuelle : 5 voix
- Restitution des décors d'accolade des abats-sons avec création de coyalures périphériques : 4 voix + 1 pouvoir
- Création de houteaux avec restitution des décors d'accolades des abats-sons : 1 voix.

Monsieur le Maire s'abstient.

Par conséquent, la décision du conseil sera transmise à l'architecte qui lancera la demande de permis de construire définitive.

### 3) Permis d'aménager, rue du Bout Cardais :

Le permis d'aménager est présenté au conseil, pour la création de 4 lots à bâtir d'une superficie moyenne pour chaque lot de 500 m2. L'édification des constructions devra être conforme au PLU.

Lorsque les terrains seront desservis pour la viabilisation, ils seront présentés à la vente par la commune.

### 4) Dissolution du SITS (syndicat intercommunal des transports scolaires).

Dans l'attente de la dissolution du SITS et sa reprise par la CCPN, le maire s'est engagé à accepter l'intégration de la commune auprès de la CCPN, selon les mêmes clauses que les années 2025/26 afin de faciliter la rentrée scolaire 2026/2027.

Le sujet est reporté à une date ultérieure lors d'un prochain conseil, pour délibération.

### 5) Demande d'ouverture dominicale en 2027 par le magasin DISTRI-CENTER.

Monsieur le Maire informe le conseil que le magasin DISTRI CENTER, basé sur la zone artisanale rue Jean Petit, demande l'autorisation d'ouvrir le magasin au public 5 dimanches en 2027, ceci avec l'accord des salariés.

**Les dates proposées sont les suivantes :**

- **Pour les soldes : 10 janvier 2027, 27 juin 2027.**
- **Pour la rentrée : 29 Août 2027.**
- **Pour les fêtes : 12 décembre 2027, 19 décembre 2027.**

Après délibération et vote à main levée, il en résulte :

- POUR : 11 voix dont 1 pouvoir.
- CONTRE : 1 voix.

**A la majorité, le conseil municipal autorise l'ouverture du magasin aux dates précitées.**

***Délibération rattachée à ce conseil :***

- **Participation financière du SIVOS EPEVICROS aux dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'école de Crosville.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le SIVOS est tenu d'assurer financièrement le fonctionnement des écoles du regroupement et l'entretien des bâtiments scolaires. Ces dépenses sont évaluées pour l'année 2024 à 10 000 €.

Après délibération, le conseil autorise le Maire à appeler cette somme auprès du SIVOS au titre des remboursements des frais de fonctionnement sur l'année 2024.

**Questions diverses :**

Comité des fêtes : Monsieur le Maire tient à souligner l'efficacité de la nouvelle équipe du comité des fêtes lors de la dernière foire à tout, malgré la canicule et lui adresse tous ses remerciements.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

Signatures :